

L'Union, le 26 janvier 2017

## Conseil Municipal du 25 Janvier 2017

### Compte-rendu

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monique GUEDES est désignée secrétaire de séance

#### 1- Informations du Maire

#### 2. Adoption du Procès-Verbal 2016-08 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal N°2016/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.*

#### 3. Toulouse Métropole

##### 3.1 Chambre Régionale des Comptes – gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de l'établissement, qui l'a présenté à son organe délibérant le 10 novembre 2016.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes est amenée à adresser ce document aux Maires de toutes les communes, membres de cet établissement public.

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants et le soumet à l'Assemblée.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.*

#### 4. Solidarité et Action Sociale

##### 4.1. Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) : Reversement d'une subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en date du 24 octobre 2016, un contrat a été conclu avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), au titre du Fonds d'Intervention Régional, dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (P.N.N.S.), pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Activités physiques adaptées aux femmes enceintes et jeunes mamans,
- Gastronomes en herbe « A fond la forme »,

- Sport sur Ordonnance.

A ce titre, une subvention d'un montant global de 6 200 € a été versée par l'A.R.S. à la Commune de L'Union.

Il convient aujourd'hui de reverser pour partie ces subventions accordées aux actions mises en œuvre respectivement par la société LINKIWIS et par le C.C.A.S. de notre Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à reverser une partie des aides attribuées comme suit par l'A.R.S. :

- 1 000 € à la Société LINKIWIS pour l'activité physique adaptée aux femmes enceintes,
- 3 800 € au C.C.A.S. pour la mise en œuvre du projet « Sport Sur Ordonnance »
- Par ailleurs, 1400 €, au titre de l'opération Gastronomes en herbe « A fond la forme », seront conservés sur le budget communal.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,*

- *D'autoriser Monsieur Le Maire à reverser une partie des aides attribuées par l'A.R.S., comme suit :*
- *1 000 € à la Société LINKIWIS pour l'activité physique adaptée aux femmes enceintes,*
- *3 800 € au C.C.A.S. pour la mise en œuvre du projet « Sport Sur Ordonnance »*
- *1400 €, au titre de l'opération Gastronomes en herbe « A fond la forme », seront conservés sur le budget communal.*

## **5. Urbanisme et Travaux**

### **5.1. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. – L'Union Cœur de Ville – Adoption de la convention de portage relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2 rue du Mont Vallier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la Commune par L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'adoption d'une convention de portage pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2, rue du Mont Vallier, cadastré à l'UNION section AT numéro 169, d'une superficie totale de 416 m<sup>2</sup> (vente CASTAN)

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'opération « Cœur de Ville » entre l'EPFL et la commune signée le 21 juin 2016, il est nécessaire de rattacher la convention de portage de ce bien à cette convention d'opération dans la mesure où ce bien s'inscrit dans le périmètre concerné par celle-ci.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de portage.

La convention de portage approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2016 n'ayant pas été signée, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/023.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,*

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.*

### **5.2. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. – L'Union Cœur de Ville – Adoption de l'avenant à la convention de portage n°15-039 relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 3, rue du Tourmalet, dans le cadre de la convention d'opération « Cœur de Ville »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la Commune par L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à la nécessité de conclure un avenant à la

convention de portage n°15-039 du 24 février 2016 concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 3, rue du Tourmalet, cadastré à l'UNION section AT numéro 173, d'une superficie totale de 416 m<sup>2</sup> (vente CHEVALLIER).

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'opération « Cœur de Ville » entre l'EPFL et la commune signée le 21/06/2016, il est nécessaire de rattacher la convention de portage de ce bien à cette convention d'opération dans la mesure où ce bien s'inscrit dans le périmètre concerné par celle-ci.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°15-039 B à la convention signée le 24/02/2016, entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse, et de l'autoriser à le signer.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,*

- *D'approuver l'avenant n°15-039 B à la convention signée le 24/02/2016, entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse,*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.*

### **5.3. Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne S.D.E.H.G – Effacement des réseaux avenue des Hortensias**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 15 décembre 2015, pour l'effacement des réseaux avenue des Hortensias, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comprenant :

- La dépose de 300 m de réseau aérien basse tension,
- La dépose de 9 lanternes d'éclairage public sur poteau béton,
- La construction de 300 m de réseau souterrain basse tension sur le poste P514 Maternelle en tranchée commune avec le réseau d'éclairage public et de télécommunication,
- La reprise de 18 branchements,
- La fourniture et la pose de 9 ensembles d'éclairage constitués d'un mât de 8 m de hauteur et d'une lanterne LED 60W bi-puissance.

Le réseau souterrain d'éclairage sera repris sur la commande d'éclairage PAC des tulipes à équiper d'une horloge astronomique.

La commande PAP Maternelle sera déposée et renouvelée, à poser sur le socle REMBT le plus proche installé dans l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune, **pour la partie éclairage et électricité**, se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	101 760 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	26 296 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>36 944 €</b>

---

Total 165 000 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la Ville pour la partie télécommunication est de 49 500 €. Le détail est précisé dans la convention tripartite à conclure entre le S.D.E.H.G., Orange et la Commune.

Le S.D.E.H.G. demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et les plannings des différents maîtres d'ouvrage arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du S.D.E.H.G. pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération d'effacement des réseaux avenue des Hortensias,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.,
- Pour la partie relative au réseau de télécommunication, de l'autoriser à :
  - Signer la convention avec le S.D.E.H.G. et Orange et de s'engager à verser au S.D.E.H.G. une contribution correspondante,
  - Solliciter une subvention du Département et signer les pièces administratives y afférant.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,*

- *D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération d'effacement des réseaux avenue des Hortensias,*
- *De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.,*
- *Pour la partie relative au réseau de télécommunication, d'autoriser Monsieur le Maire à :*
  - *Signer la convention avec le S.D.E.H.G. et Orange et de s'engager à verser au S.D.E.H.G. une contribution correspondante,*
  - *Solliciter une subvention du Département et signer les pièces administratives y afférant.*

## **6. Finances communales**

### **6.1. Subventions en faveur de 11 associations sportives**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2017</b>
A.S.U.F	20 000 €
A.S.U.R	20 000 €
A.S.U.H.B	20 000 €
A.S.U.V.B	20 000 €
L'Union Gym	12 000 €
A.S.U.GR Danse	4 500 €
U.C.A.	9 000 €
T.C.U	6 000 €
Dojo Unionais	12 000 €
L'Union Tir à l'Arc	10 000 €
L'Union Cyclisme 31	1 500 €
<b>Total</b>	<b>135 000 €</b>

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 5 abstentions, d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessus.*

*Madame Nathalie GAUVRIT, membre du bureau de la GR Danse, n'a pas participé au vote de cette délibération.*

### **6.2. Subventions aux associations : Plaisir de Lire, Ludothèque, l'Ecole de Musique, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une première partie des subventions 2017 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. La seconde partie sera proposée au Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2017. Le montant proposé correspond à 50 % de la subvention versée en 2016.

Associations	Montant
Plaisir de Lire	26 500 €
La Ludothèque	23 500 €
L'Ecole de Musique	105 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	59 500 €
L'Envol – Les Moussaillons -	56 000 €
<b>Total</b>	<b>270 500 €</b>

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 5 abstentions, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.*

### **6.3. Remboursement des frais des élus - mandat spécial –**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-90 du 21 septembre 2016 relative aux modalités de remboursement de frais des mandats spéciaux des élus municipaux.

En effet, à la demande du Trésorier Principal de la Commune et ce, conformément à une évolution récente de la réglementation, il revient au Conseil Municipal d'autoriser expressément le dépassement des frais de base des mandats spéciaux.

Ainsi, Monsieur Le Maire et Madame Brigitte BEC se sont rendus à SAN BAGIO DI CALLALTA du 03 novembre au 05 novembre 2016, dans le cadre du jumelage entre cette commune d'Italie et notre Ville.

Pour Monsieur Le Maire :

- Frais de transport : 625.06 € (Ce tarif comprend les billets pour Madame BEC et Monsieur le Maire. En effet, ce dernier a avancé le prix des deux billets d'avion)
- Frais de stationnement : 39.00 €
- Frais de repas : 15.25 €

Par ailleurs, Madame Katy COLDER, Conseillère déléguée en charge de la Petite Enfance, a participé au congrès des Maires de France, organisé à Paris du 31 mai au 02 juin 2016

- Frais de transport : 183.76 €
- Frais d'hébergement : 262.81 € (2 nuitées)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement des frais détaillés ci-dessus dans le cadre d'un mandat spécial.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au remboursement des frais détaillés ci-dessus dans le cadre d'un mandat spécial.*

### **6.4. Véhicule de la Main Tendue - Dénonciation de la convention avec INFOCOM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-53 en date du 25 mai 2016, l'autorisant à signer une convention de partenariat avec la société Infocom France, ayant pour objet la mise à disposition d'un véhicule publicitaire en faveur de l'association la Main Tendue.

En effet, l'association propose un service de transport à la demande pour les personnes âgées ou rencontrant des difficultés à se déplacer. L'association souhaite que notre Ville les équipe d'un second véhicule dans le cadre du développement de l'activité de l'association et du soutien de la Commune aux personnes âgées ou en situation de handicap.

La livraison du véhicule, devant équiper l'association la Main tendue, devait intervenir dans un délai maximum de 6 mois suivant la signature du contrat, intervenue le 11 juillet 2016.

Constatant qu'au mois de décembre 2016 les opérations de vente d'espaces publicitaires, menées par la société Infocom France, n'avaient pas débuté, les délais de livraison du véhicule auraient été largement dépassés.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre un terme à cette convention.

En lieu et place, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule sera acquis directement par la Ville et mis à disposition de l'association dans les prochaines semaines.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée en mettant un terme à cette convention.*

#### **6.5. Pylône de téléphonie mobile situé 9, avenue des Pyrénées - Transfert du contrat Bouygues Telecom à CELLNEX**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue entre la Société BOUYGUES et notre Commune, le 23 juillet 1998.

Par courrier en date du 18 juillet 2016, la Société Bouygues nous a informés de son souhait de transférer à la Société CELLNEX la propriété et la gestion du Pylône de téléphonie mobile situé 9, avenue des Pyrénées.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant qui modifiera la convention précitée de la façon suivante :

- Transfert de la convention de l'opérateur Bouygues à la Société CELLNEX FRANCE.
- Modification du montant du loyer annuel arrêté à 8000 € par an (au lieu de 6077€) avec une augmentation de 2% par an.

La durée de la convention est inchangée.

Celle-ci étant calquée sur la durée d'autorisation d'émettre.

Le préavis de résiliation de la convention est maintenu aux 6 mois qui précèdent la fin de la convention.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention conclue entre la Société BOUYGUES et la Commune, le 23 juillet 1998.*

## **7. Ressources Humaines**

### **7.1. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de deux postes, à temps complet, sans augmentation des effectifs municipaux :

- Technicien : réussite à un concours
- Adjoint technique

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.*

## **8. Sport**

### **8.1. Avenant à la convention d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les collèges publics – Piscine Municipale -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a informé la commune par courrier en date du 21 décembre dernier, de sa décision de modifier la convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les Collèges Publics.

Cette modification, mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, se traduit par une diminution des crédits apportés par le Conseil Départemental à certains Collèges, en limitant sa participation dans le cadre de l'apprentissage de la natation aux élèves de 6<sup>ème</sup>, conformément à la loi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les collèges publics.

## 9. Toulouse Métropole

### 9.1. Présentation du Rapport d'Activité 2015 de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes, membres avant le 30 septembre de chaque année.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 de Toulouse Métropole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2015 de Toulouse Métropole présenté par Monsieur le Maire.

## 10. Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2016-23	Tarification d'une représentation du spectacle musical « Mon Piano Danse », le samedi 4 février 2017.	El Sol Productions	Plein tarif : 20€ Tarif Réduit : 15€ <u>Tarif réduit réservé :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants jusqu'à 12 ans</li> <li>• Etudiants</li> <li>• Demandeurs d'emplois</li> </ul>
2016-24 Annulé et remplacé par le 2017-07	Tarifications de la piscine municipale de l'Union	Il s'agit d'augmenter le tarif de la carte 6 cours collectifs afin d'encourager le public à s'abonner à l'année et améliorer la gestion du service	
2016-25	Tarifications de la restauration à L'Union pour les stagiaires et associations unionaises		<u>Stagiaires non rémunérés :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> </ul> <u>Stagiaires rémunérés :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.80 € le repas</li> </ul> <u>Membre d'une association unionaise :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.20 € le repas</li> </ul>

2016-26	Fourniture de carburant par cartes accréditatives pour les véhicules et matériels de la Ville de L'Union	SAS Canion Intermarché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gasoil : 1.156 €</li> <li>• SP 95 : 1.330 €</li> <li>• SP98 : 1.451 €</li> <li>• SP95 – E10 : 1.286 €</li> </ul> Les prix sont indexés sur l'évolution du prix à la pompe.
2017-01	Tarification d'une représentation du spectacle « L'apprenti », le vendredi 3 mars 2017.	Compagnie TABULA RASA	<u>Plein tarif</u> : 10 € <u>Tarif réduit</u> : 6 € <i>Tarif réduit réservé aux :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants jusqu'à 12 ans,</li> <li>• Etudiants,</li> <li>• Demandeurs d'emplois.</li> </ul>
2017-02	Rétrocession d'une concession au cimetière	Madame et Monsieur TRIAY	Remboursement à Madame et Monsieur Triay de 2/3 du prix initial, un tiers restant acquis définitivement au Centre Communale d'action Sociale
2017-03	Avenant n°1 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'isolation thermique du Groupe Scolaire MONTIZALGUIER	Il s'agit de mettre en conformité le coût de la Maîtrise d'Œuvre en cohérence avec l'évolution du coût prévisionnel des travaux	
2017-04	Avenant n°1 - Maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'une salle de réception et de locaux techniques sur le stade de Saint-Caprais	Il s'agit de prendre en compte les évolutions liées aux services de l'Etat et aux contraintes techniques survenues à postériori.	
2017-05	Maîtrise d'œuvre - Projet de mise en accessibilité des installations et établissements communaux ouverts ou recevant du public	Jezabel MARTINEZ Architecte	57 496.18 € TTC
2017-06	Avenant n°1 - Acquisition, mise en place et maintenance d'un logiciel métier et d'un portail famille portant sur les structures petite enfance, activités scolaires, périscolaires et extrascolaires	Il s'agit de prendre en compte l'évolution des prestations depuis le déploiement du projet.	

## 11. Questions diverses

La Séance a été levée à 20H40

Le Maire  
Marc PÉRÉ



Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
Jean-Marie VITRAC